

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2016-091

NEOTOA

Rennes (35)



Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET
Directeur Général

ANCOLS
La Grande Arche
Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Rennes, le 21 janvier 2019

Objet : Droit de réponse du Conseil d'Administration de NEOTOA faisant suite au rapport de contrôle N° 2016-091, reçu le 17/10/2018

Monsieur le Directeur Général,

La lecture du rapport de contrôle souligne les points forts et même l'exemplarité de NEOTOA. Ces lignes nous réjouissent et confortent les membres du conseil d'administration dans leur confiance aux équipes de NEOTOA, car les sujets mis en lumière sont le cœur de notre activité :

- Patrimoine techniquement bien entretenu et suivi,
- Remise en état des logements avant relocation de bon niveau,
- Savoir-faire de construction avéré,
- Acteur important du développement du territoire rennais,
- Gestion de proximité nettement améliorée,
- Coûts de gestion contenus,
- Politique de vente à orientation sociale et bien maîtrisée,
- Situation financière saine.

Naturellement, nous prenons acte des pistes de progrès avancées par l'Agence, elles nourriront la démarche d'amélioration continue qui est ancrée dans la culture de NEOTOA.

Nous partageons le souci des inspecteurs de vérifier l'adéquation entre produits et besoin de territoires. Notre mission, en qualité d'OPH départemental, est de développer notre offre partout où les besoins sont identifiés. Notre connaissance territoriale, les politiques locales de l'habitat, nos études marketing, les taux d'occupation après livraison sont autant d'indicateurs et d'outils qui confortent le bien fondé de notre politique de développement.

Concernant la diversification de notre activité – le développement d'une offre de vente en accession – l'Agence doute de la sécurisation juridique mise en œuvre. Nous contestons formellement cet avis. Nous avons déjà répondu – de façon très détaillée et argumentée – sur ce point dans notre réponse écrite provisoire. Ce n'est pas d'une insuffisance d'analyse dont il s'agit, mais d'une analyse juridique différente de la vôtre.

Notre stratégie de diversification et de développement, décidée et assumée par le Conseil d'Administration de NEOTOA depuis quelques années, s'inscrit dans le sens de l'histoire et de l'évolution législative qui élargit le champ de compétences des organismes du logement social ainsi que leur capacité et outil de financement.

.../...

En définitive, la lecture du rapport nous conforte dans la poursuite sereine de notre stratégie et de notre développement d'une offre de qualité, partout où les besoins s'expriment.

Ce courrier fait office de « droit de réponse » à publier dans son intégralité avec le rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations les meilleures,

*Bonne continuation
et agréable soirée
2019*



Marcel ROGEMONT
Président NEOTOA
Conseiller Départemental Ille-et-Vilaine
Président Association Régionale des
Organismes d'Habitat Bretagne
Membre du comité exécutif de l'USH
Président de la Fédération Nationale des OPH